



ARRETE DU MAIRE
REPARATION DU LOCAL PETANQUE A BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise MICHALCIK, concernant la réparation d'une fenêtre coulissante, d'un tablier et d'un panneau isolant suite au vandalisme.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise MICHALCIK est retenue pour la réparation d'une fenêtre coulissante, d'un tablier et d'un panneau isolant suite au vandalisme au prix de 3 520,14€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 29/05/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT





**ARRETE DU MAIRE
REPARATION DE L'ARMOIRE FROIDE DU RESTAURANT SCOLAIRE DE BRETTEVILLE
L'ORGUEILLEUSE**

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise TECNOREST, concernant la réparation de l'armoire froide double-portes du restaurant scolaire de Bretteville l'Orgueilleuse.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise TECNOREST est retenue pour la réparation de l'armoire froide double-portes du restaurant scolaire de Bretteville l'Orgueilleuse au prix de 1 365,35€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 29/05/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT





**ARRETE DU MAIRE
REPARATION DES EQUIPEMENTS DU RESTAURANT SCOLAIRE DE BRETTEVILLE
L'ORGUEILLEUSE**

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise TECNOREST, concernant la réparation des équipements du restaurant scolaire de Bretteville l'Orgueilleuse listés ci-dessous :

- le lave-linge
- le chauffe assiettes
- la laveuse.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise TECNOREST est retenue pour la réparation des équipements du restaurant scolaire de Bretteville l'Orgueilleuse listés ci-dessus au prix de 2 072,70€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 29/05/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT





**ARRETE DU MAIRE
SINISTRE REPARATIONS TOITURES**

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise RENOV'CONCEPT, concernant la réparation des toitures des bâtiments listés ci-dessous abîmées lors de la tempête Goretti survenue le 9 janvier 2026 :

- le vestiaire de football de la commune déléguée de Cheux
- l'école de la Mue de la commune déléguée de Cheux
- l'école les Coquelicots de la commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise RENOV'CONCEPT est retenue pour la réparation des toitures des bâtiments listés ci-dessus abîmées lors de la tempête Goretti survenue le 9 janvier 2026 au prix de 1 722€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 29/05/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT





Arrêté n° 2026-76 C

ARRETE DU MAIRE
Attribution logement 110 rue du 11 juin 1944 Le Mesnil Patry

Le Maire de Thue et Mue ;

Vu le code général des collectivités ;

Vu la délibération n ° 2026-20 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 reçue en préfecture le 23 mars 2026 portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la vacance du logement sis au 110 rue du 11 juin 1944 Le Mesnil Patry 14740 THUE ET MUE ;

Vu la demande reçue de Monsieur VERHOEST Ruddy pour la location du logement ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le montant du loyer est fixé à cinq cent treize euros et neuf centimes (513.09 €)

ARTICLE 2 :

Le logement est attribué à Monsieur VERHOEST Ruddy à compter du 15 juin 2026.

Fait à THUE ET MUE, le 27 mai 2026
Le maire,
Michel LAFONT





ARRETE DU MAIRE
CONTRAT DE CESSION "THE RISE AND FALL OF DAVID BOWIE"

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise TOHU BOHU, concernant la programmation du spectacle "The Rise and Fall of David Bowie" du Lazarus 4tet dans le cadre de la saison 2026-2027.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise TOHU BOHU est retenue pour la programmation du spectacle "The Rise and Fall of David Bowie" du Lazarus 4tet dans le cadre de la saison 2026-2027 au prix de 2800€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 22/05/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT



Arrêté n° 2026-73 C

ARRETE DU MAIRE
Portant attribution et fixation et du loyer du local professionnel
« Cabinet n° 1 »
12B place des Canadiens – Bretteville l'Orgueilleuse

Le Maire de Thue-et-Mue,

Vu la délibération n° 2026/20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,
Vu la demande formulée par la SISA PSLA BO SANTE, représentée par le Dr Benjamin LEMONNIER pour l'obtention d'un local professionnel.

DECIDE

Article 1 :

Le local professionnel « Cabinet 1 » sis au 12 B place des Canadiens, d'une superficie 17,78 m² est attribué à compter du 1^{er} mai 2026 pour une durée de six ans (6 ans) à la SISA PSLA BO SANTE, représentée par le Dr Benjamin LEMONNIER.

Article 2 :

Le montant du loyer est fixé à quatre cent euros (400,00 €) mensuel, le montant des charges est fixé à cent trente euros (130,00 €) mensuel soit mil cinq cent soixante euros (1 560,00 €) annuel, basé sur les charges annuelles afférentes aux local du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 proratisé sur la base de 2/3 des surfaces proratisées au taux de 20,93 % des charges de l'ensemble de la maison de service public (fluides, contrat de maintenance, contrôle et entretien réglementaire) et réparti par le nombre de bureaux.

Les charges seront révisées chaque année après le vote du CFU soit en juin/juillet.

Fait à THUE ET MUE, le 07 mai 2026

Le maire,
Michel LAFONT





Arrêté n°2026-72 C

ARRETE DU MAIRE

Contrat de prêt dans le cadre de l'aménagement du Cœur de bourg de Thue et Mue

Le Maire de Thue et Mue ;

Vu la délibération n° 2026/20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,
Vu la délibération 2026/42 du conseil municipal du 08 avril 2026 relative au vote du CFU 2025.
Vu la délibération n° 2026/51 du conseil municipal du 8 avril 2026 relative au vote du budget supplémentaire 2026,
Vu le projet d'aménagement du cœur de bourg de Thue et Mue,

ARRETE

Article 1 :

Pour le financement du projet d'aménagement du cœur de bourg de Thue et Mue, la commune de Thue et Mue, représentée par le maire, décide de conclure auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 2 000 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRUAM
Enveloppe :	PRU PVD
Montant :	2 000 000 euros
Durée de la phase d'amortissement :	30 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance et intérêts prioritaires

Modalité de révision :	SR « Simple révisabilité »
Taux de progressivité de l'échéance :	0%
Condition de remboursement anticipé volontaire :	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Commission d'instruction :	1 200 €
Pénalité de dédit :	1%

Article 2 :

Le Maire décide :

- de signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;
- de réaliser tous les actes de gestion utiles y afférent, notamment les éventuels avenants.

Fait à THUE ET MUE, le 07 mai 2026

Le maire,
Michel LAFONT

